

**Service émetteur :** Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-environnement

Date : Rennes, le 21 septembre 2021

**EAU DU PAYS DE SAINT MALO**

**(0089)**

<b>Type</b>	<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Prélevé le :</b> mercredi 15 septembre 2021 à 10h30
Prélèvement	03500154584		par : STÉPHANE FLOHIC
Installation	CAP 000042	RETENUE DE LANDAL	Type visite : AU
Point de surveillance	P 0000000065A3	RETENUE DE LANDAL	Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL
Localisation exacte	EXTERIEUR STATION ROBINET EB SUR CANALISATION		

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0 qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0 qualitatif				
Odeur (qualitatif)	0 qualitatif				
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	19,8 °C		25,00		22,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,3 unité pH			5,50	9,00

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501

(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : TOXB (Code SISE : 00160611)

Dossier : 21.4237.1

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Anatoxine A dans la biomasse	Non détecté µg/L				
Anatoxine A dissoute	Non détecté µg/L				
Anatoxine A totale	<SEUIL µg/L				
Cylindrospermopsine dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Cylindrospermopsine dissoute	<0,20 µg/L				
Cylindrospermopsine totale	<SEUIL µg/L				
Microcystine-LR dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Microcystine-LR dissoute	<0,10 µg/L				
Microcystine-LR totale	<SEUIL µg/L				
Microcystine-RR dans la biomasse	0,017 µg/L				
Microcystine-RR dissoute	<0,10 µg/L				
Microcystine-RR totale	0,017 µg/L				
Microcystine-YR dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Microcystine-YR dissoute	<0,10 µg/L				
Microcystine-YR totale	<SEUIL µg/L				
Saxitoxine dans la biomasse	<0,10 µg/L				
Saxitoxine dissoute	<2,0 µg/L				
Saxitoxine totale	<SEUIL µg/L				
Somme des microcystines analysées	0,017 µg/L				

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

La méthode mise en oeuvre pour le dosage des toxines n'est pas accréditée en raison d'un problème technique qui a engendré un changement d'équipement. Le résultat n'est pas présumé conforme aux référentiels d'accréditation ni aux accords de reconnaissance internationaux.

### **CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement 00154584)**

**Eau brute, avant traitement, conforme aux exigences de qualité en vigueur. A noter que les analyses mettent en évidence la présence de toutes les races de toxines algales.**

**Pour le DGARS, et par délégation  
l'Ingénieur du Génie Sanitaire**

**signé**

**Benoît CHAMPENOIS**